

Cette trousse en ligne est un outil de prévention routière visant à former et à renseigner les Ontariens sur les pratiques exemplaires à observer pour rester en sécurité sur la route pendant l'hiver.

Vous pouvez partager le contenu de cette trousse.

Tous les usagers de la route sont tenus d'adopter un **comportement sécuritaire et courtois** sur les routes pour que chacun puisse rentrer à la maison sain et sauf.

But : Donner les clés aux Ontariens pour qu'ils soient **prêts pour l'hiver** et qu'ils puissent se déplacer en toute sécurité, que ce soit en voiture, à pied ou en motoneige.



Automobilistes

PRÉPAREZ-VOUS À LA CONDUITE HIVERNALE

- ✓ **Faites inspecter** votre véhicule et préparez une **trousse d'urgence hivernale**. Pour en savoir plus : ontario.ca/conduite-hivernale.
- ✓ Prévoyez faire **installer vos pneus d'hiver** lorsque la température extérieure avoisine les 7 °C. C'est alors que les pneus toutes saisons commencent à moins adhérer à la route.
- ✓ Les pneus d'hiver vous permettent d'avoir une meilleure **adhérence à la route** et de **maîtriser votre véhicule**. Votre distance de freinage est améliorée, ce qui peut vous aider à éviter un accident.
- ✓ **Téléchargez l'application mobile gratuite Ontario 511** dès aujourd'hui pour consulter les conditions routières et l'état de la circulation en temps réel. Cette application – gratuite sur Google Play ou l'App Store – vous servira à **planifier vos déplacements de façon sécuritaire et à recevoir des alertes** sur les trajets que vous empruntez régulièrement.



AVANT DE PARTIR

- ✓ **Vérifiez la météo.**
- ✓ **Prévoyez plus de temps** pour vous déplacer en hiver et évitez de prendre la route en cas d'intempérie.
- ✓ **Utilisez Ontario 511** pour vérifier les conditions routières et savoir où se trouvent les chasse-neige.
- ✓ Avant de partir, **ôtez bien la neige et la glace** de votre pare-brise, de la lunette arrière, des vitres latérales, de tous les phares et rétroviseurs, des essuie-glaces, du capot, du coffre et du toit de votre véhicule.
- ✓ En cas de faible visibilité ou de voile blanc, **allumez tous les phares de votre véhicule.**

CONSEILS POUR ROULER PRUDEMMENT EN HIVER

- ✓ **Adaptez votre conduite** en fonction des conditions de la route ou de la météo.
- ✓ **Conduisez moins vite** et évitez les manœuvres brusques afin de maîtriser le véhicule en tout temps.
- ✓ **Ne soyez pas distrait** et restez à l'affût des changements de météo ou de conditions routières.

- ✓ **Laissez plus d'espace** entre vous et les autres véhicules afin d'avoir le temps de réagir et de vous immobiliser rapidement.
- ✓ **Évitez d'utiliser le régulateur de vitesse si la route est mouillée, enneigée ou glacée**, car cette fonction peut ralentir votre temps de réaction et vous faire perdre le contrôle du véhicule.
- ✓ **Ne donnez pas de coup de volant** et souvenez-vous que freiner, accélérer ou passer des vitesses brusquement peut vous faire déraiper.
- ✓ **Redoublez de prudence** si des bancs de neige limitent votre visibilité.

PARTAGER LA ROUTE AVEC DES CHASSE-NEIGE

- ✓ **Attendez-vous à voir des chasse-neige et des équipements d'entretien hivernal** munis de feux clignotants bleus sur les routes avant, pendant et après une chute ou une tempête de neige.
- ✓ Les chasse-neige et les équipements d'entretien hivernal ont besoin de temps et d'espace pour dégager les routes. **Soyez patient et laissez-les manœuvrer.**
- ✓ **Ne dépassez jamais un chasse-neige en train de manœuvrer** – c'est dangereux, pour vous comme pour le conducteur du chasse-neige.
- ✓ La ligne de visibilité peut être sérieusement entravée par la poudrierie et les amas de neige provoqués par le chasse-neige.



Pour en savoir plus, consultez la page ontario.ca/conduite-hivernale.



Piétons

- ✓ **Restez sur les trottoirs** autant que possible. Si vous devez emprunter la chaussée, faites face à la circulation.
- ✓ **Soyez visible.** Portez des vêtements d'extérieur de couleur vive ou réfléchissants.
- ✓ Si possible, **établissez un contact visuel avec les conducteurs** avant de vous engager sur la chaussée.
- ✓ Habillez-vous en fonction du temps et **regardez devant vous en marchant.** Vérifiez que votre tuque, votre foulard ou votre capuchon ne vous empêche pas de voir ce qui vous entoure.
- ✓ **Soyez prudent à proximité des grands bancs de neige** et soyez conscient que les conducteurs pourraient ne pas vous voir.
- ✓ **Prévoyez suffisamment de temps** pour vous rendre à destination et évitez les surfaces glissantes.

Plus de conseils pour les piétons : www.mto.gov.on.ca/french/safety/pedestrian-safety.shtml



Motoneigistes

- ✓ **Obtenez la formation nécessaire.** Doivent suivre obligatoirement un cours sur la sécurité en motoneige :
 - les jeunes âgés de 12 à 16 ans;
 - les personnes ne possédant pas le permis de conduire.
 - ✓ Portez un **casque de motocycliste homologué**, bien attaché au menton à l'aide d'une sangle.
 - ✓ Arrêtez-vous complètement **avant d'emprunter une route** et redoublez de prudence si vous devez traverser une route ou une voie ferrée.
 - ✓ **Soyez toujours en pleine possession de vos moyens** et respectez les panneaux et la signalisation sur les pistes.
 - ✓ **Vérifiez toujours si la piste est libre** avant de vous y engager.
 - ✓ Conduisez du côté droit de la piste.
 - ✓ **Ralentissez** lorsque vous ne connaissez pas le terrain.
 - ✓ Sur les pistes, **adaptez votre conduite aux conditions météorologiques et à l'état de la piste.** Même si la vitesse maximale permise sur les pistes de motoneige est de 50 km/h, il faut souvent conduire moins vite.
 - ✓ **Évitez de vous engager sur des rivières ou des lacs gelés que vous ne connaissez pas**, car vous pourriez ne pas voir des passages d'eau libre.
- Si vous devez conduire sur des surfaces d'eau gelée, **portez une combinaison de motoneige flottante.**



Pour plus de conseils, consultez la page

www.mto.gov.on.ca/french/safety/snowmobile-safety.shtml

Le saviez-vous?

Quoi faire en cas de dérapage?

Il est recommandé de lever le pied de la pédale et de tourner doucement le volant dans la direction souhaitée. Attention à ne pas trop tourner le volant, car le véhicule pourrait commencer à tourner sur lui-même.

Saviez-vous que si vous portez des **vêtements très épais, comme un manteau d'hiver ou de l'équipement de sport, le harnais ou la ceinture de sécurité pourrait moins bien épouser votre corps**, ce qui réduira son efficacité?

Pour en savoir plus sur l'installation des sièges auto, consultez la page www.mto.gov.on.ca/french/safety/install-child-car-seat.shtml.

Saviez-vous que 92 % des conducteurs décédés des suites d'une collision en motoneige étaient des hommes?

Conduite imprudente

Si vous mettez les autres en danger parce que vous **conduisez trop vite selon l'état de la route ou les conditions météorologiques**, vous pourriez être accusé de conduite imprudente.

Si vous êtes déclaré coupable, vous êtes passible des sanctions suivantes :

- Six points d'inaptitude;
- Amende pouvant aller jusqu'à 2 000 \$;
- Peine d'emprisonnement de 6 mois;
- Suspension du permis de conduire pendant une période pouvant atteindre deux ans.



Si vous êtes surpris au volant d'une motoneige sur des pistes ou des lacs gelés en train de conduire de façon pouvant causer des blessures ou mettre votre vie ou celle d'autrui en danger, vous pouvez être accusé de conduite imprudente – **l'amende s'élève à 325 \$.**

Amendes pour excès de vitesse

Les amendes pour excès de vitesse sont différentes pour les **motoneigistes**.

Il est interdit de conduire une motoneige à une vitesse supérieure à :	Montant de l'amende
50 km/h – sur une piste de motoneige	110 \$
50 km/h – sur une route où la limite de vitesse est supérieure à 50 km/h	
20 km/h – sur une route où la limite de vitesse est de 50 km/h ou moins	
20 km/h – dans un parc public ou sur un terrain d'exposition	

Les conducteurs coupables d'excès de vitesse peuvent cumuler des points d'inaptitude en plus de recevoir des amendes.

3

points d'inaptitude
si vous roulez
de 16 à 29 km/h au-
dessus de la limite
permise

4

points d'inaptitude
si vous roulez
de 30 à 49 km/h au-
dessus de la limite
permise

6

points d'inaptitude
si vous roulez
de 50 km/h ou plus au-
dessus de la limite
permise

Pour les conducteurs de voiture, le montant de l'amende variera en fonction de la vitesse de dépassement :

Dépassement de la limite de vitesse affichée	Montant de l'amende
20 km/h	90 \$
30 km/h	210 \$
40 km/h	280 \$
50 km/h	2 000 à 10 000 \$ + suspension du permis de conduire pendant sept jours + mise en fourrière du véhicule pendant sept jours

Conséquences de la conduite avec facultés affaiblies

Conduire une motoneige avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue est dangereux et illégal en Ontario. Si vous êtes pris sur le fait, vous serez traité et pénalisé comme tout autre conducteur de véhicule motorisé.

Les conséquences peuvent être graves :

- Suspension immédiate, voire annulation, du permis de conduire;
- Mise en fourrière immédiate du véhicule;
- Amendes et pénalités;
- Casier judiciaire;
- Obligation de suivre un programme de sensibilisation ou de traitement;
- Obligation d'utiliser un antidémarrreur;
- Augmentation des primes d'assurance;
- Peine d'emprisonnement.



Une **condamnation pour conduite avec facultés affaiblies** peut vous coûter **au moins 23 000 \$**.

Si la police détermine que vous conduisez avec les facultés affaiblies par une drogue, y compris les drogues illégales, le cannabis, les médicaments sur ordonnance et les médicaments en vente libre, vous serez confronté à de graves conséquences et à des accusations criminelles.

Les chiffres

69%

des conducteurs ontariens équipent leur véhicule de pneus d'hiver

Le nombre moyen de collisions par mois est

6%

plus élevé en hiver par rapport au reste de l'année

En 2017, il y a eu au total

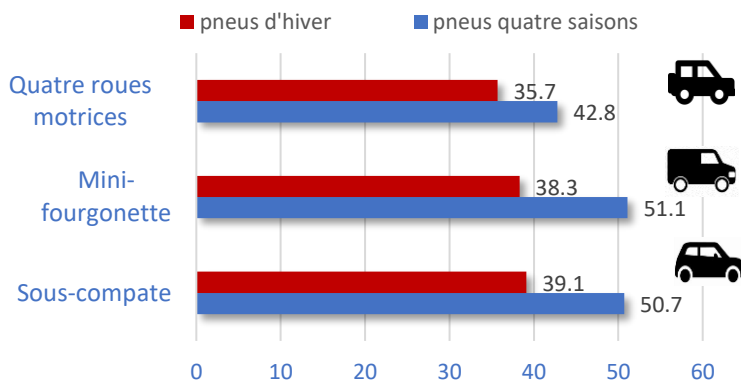
170

collisions mortelles pendant les mois d'hiver

Les pneus d'hiver permettent de réduire la distance de freinage jusqu'à

25%

Distances d'arrêt



Conditions d'essai

Température de -20 °C et 3 à 5 centimètres de neige compacte et de glace sur une surface asphaltée

Véhicules à boîte de vitesses automatique équipés de freins antiblocage

Essais avec un véhicule à quatre roues motrices en mode de transmission intégrale



En 2017

386

chasse-neiges ont été impliqués dans des collisions.



Saison de motoneige 2016-2017

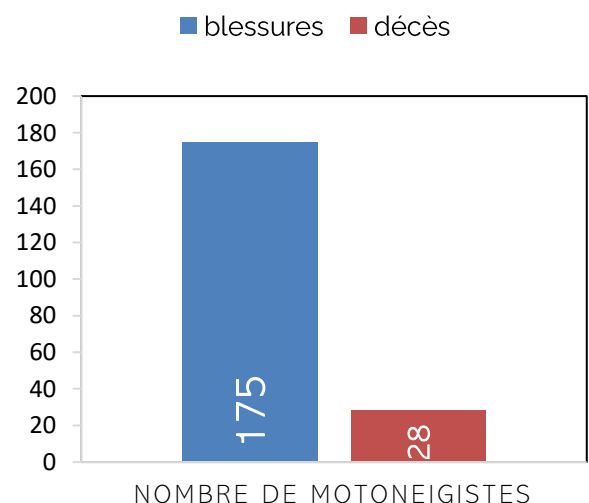
Les 10 dernières années*

La **vitesse** et les **facultés affaiblies** sont les deux plus importantes causes de mortalité en motoneige.

45% des décès en motoneige étaient liés à la consommation d'alcool ou de drogues.

45% des décès en motoneige ont eu lieu sur une rivière ou un lac gelé.

BLESSURES ET DÉCÈS CHEZ LES MOTONEIGISTES



* Données provenant de l'Unité de l'analyse statistique de la Police provinciale de l'Ontario

Publications en ligne

Téléchargeables à partir des liens suivants :

Brochures

- [La sécurité en motoneige](#)
- [Conseils de conduite en hiver pour les conducteurs](#)
- [Conseils de conduite en hiver pour les conducteurs commerciaux](#)



Vidéos sur la conduite en hiver



- [Les 10 meilleurs conseils pour préparer pour la conduite hivernale](#)
- [Quiz sur les pneus d'hiver : VRAI ou FAUX?](#)
- [La sécurité en motoneige](#) (en anglais seulement)

Site Web

- 1 [Conduite hivernale](#)
- 2 [Motoneiges](#)
- 3 [511](#)

Téléchargez gratuitement l'application mobile Ontario 511 depuis :





Médias sociaux

À titre indicatif, vous trouverez ci-dessous des exemples de publications (passées et futures) du MTO sur les réseaux sociaux.

Retweetez, aimez et partagez nos messages sur vos comptes de médias sociaux, en ajoutant une publication personnelle ou en intégrant vos messages aux nôtres.

Exemple de publication	L'application 511 du MTO est maintenant disponible pour tous les conducteurs ontariens! Vous y trouverez des images provenant de plus de 600 caméras, les toutes dernières nouvelles sur les travaux, les collisions et les routes barrées ainsi que des alertes audio en fonction mains libres. Téléchargez-la gratuitement dès maintenant.
-------------------------------	--



Lien	<p>Google Play : https://play.google.com/store/apps/details?id=com.ibigroup.mobile.ta511on.android&hl=en&pcampaignid=pcampaignidMKT-Other-global-all-co-prtnr-py-PartBadge-Mar2515-1</p> <p>Apple Store: https://apps.apple.com/ca/app/ontario-511/id1506228231</p>
-------------	--

Exemple de publication	<p>Gardez toujours une trousse d'urgence hivernale dans votre voiture! Voici ce qu'elle devrait contenir : téléphone chargé, eau, denrées non périssables, lampe de poche, couverture, vêtements chauds, câbles de démarrage, pelle, tapis de traction ou sable, bougies et briquet ou allumettes.</p> <p>ontario.ca/conduite-hivernale</p>
-------------------------------	---



Lien	<p>Pour plus de conseils sur la conduite en hiver : ontario.ca/conduite-hivernale</p>
-------------	---



Exemple de publication

L'hiver est arrivé tôt cette année! Assurez-vous que votre véhicule est prêt :

- ✓ Faites-le inspecter
- ✓ Gardez votre réservoir d'essence à moitié plein
- ✓ Gardez un racloir et du liquide lave-glace jusqu'à -40 degrés Celsius
- ✓ Préparez une trousse d'urgence hivernale

Exemple de publication

Il neige déjà dans certaines parties de l'Ontario! Préparez votre véhicule pour l'hiver :

- ✓ Faites-le inspecter
- ✓ Gardez votre réservoir d'essence à moitié plein
- ✓ Gardez un racloir et du liquide lave-glace jusqu'à -40 degrés Celsius
- ✓ Préparez une trousse d'urgence hivernale

Image



Lien

Pour en savoir plus : ontario.ca/conduite-hivernale

Exemple de publication

Prenez l'habitude de consulter [@511Ontario](https://twitter.com/511Ontario) avant de prendre la route pour avoir les toutes dernières nouvelles sur la météo, les incidents et les conditions routières : <http://511on.ca>

Image



Lien

ontario.ca/511



Exemple de publication

Nous sommes encore en hiver. Ralentissez, restez vigilant et roulez en tenant compte de la météo.

Exemple de publication

Il y a de la neige? N'oubliez pas de conduire lentement. En hiver, la plupart des collisions sont causées par des conducteurs roulant trop vite dans des conditions routières dangereuses. #SécuritéEnHiver
Pour en savoir plus : ontario.ca/conduite-hivernale

Image



Lien

ontario.ca/conduite-hivernale

Exemple de publication

Les pneus d'hiver améliorent l'adhérence et permettent de raccourcir jusqu'à 25 % la distance de freinage! Les pneus d'hiver doivent avoir un symbole de flocon de neige sur une montagne à trois pics.
Pour en savoir plus : ontario.ca/conduite-hivernale

Image



Lien :

ontario.ca/conduite-hivernale

Exemple de publication

Ne dépassez jamais un chasse-neige. Si ses feux bleus clignotent, restez patiemment où vous êtes. Pour en savoir plus : ontario.ca/conduite-hivernale



Lien :

ontario.ca/conduite-hivernale



Exemple de publication

Perdre une roue n'arrive pas qu'aux poids lourds, mais aussi aux voitures et aux camionnettes classiques. Faites #vérifierleserrage de vos roues dans un atelier spécialisé 100 km après un changement de roue.

Image



Exemple de publication

La saison de la motoneige est arrivée! Consultez cette page pour savoir où vous pouvez (ou pas) pratiquer la motoneige en Ontario
<http://www.mto.gov.on.ca/french/safety/snowmobile-safety.shtml>
 #SécuritéMotoneige #PrêtsPourLHiver

Image



Lien

<http://www.mto.gov.on.ca/french/safety/snowmobile-safety.shtml>

Comptes de médias sociaux du ministère des Transports



<https://twitter.com/Ontario511>
twitter.com/transportON



facebook.com/MindesTransports



linkedin.com/company/ontario-ministry-of-transportation-company